

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-5 25SGADL0174

SEANCE DU
25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
53

Date de convocation :
19 septembre 2025

Date d'affichage :
26 septembre 2025

OBJET :
Service public de prévention et de gestion
des déchets - Rapport sur le prix et la qualité
du service public 2024

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 65

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 65

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 6**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 25 septembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente - 71200 SAINT SERNIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Jean GIRARDON
M. Frédéric MARASCIA
M. Laurent SELVEZ
M. COMMEAU (pouvoir à M. David MARTI)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Denis BEAUDOT)
M. GANE (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. GRAND (pouvoir à Mme Séverine GIRARD-LELEU)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
Mme LODDO (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme VESVRES (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jocelyne BLONDEAU



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-17-1, D.2224-1, D.2224-2 et D.2224-3,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Le rapporteur expose :

« En application de l'article L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés d'élimination des déchets, le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau doit présenter chaque année à son assemblée délibérante, un document détaillant les caractéristiques de ce service.

Le rapport, joint en annexe, présente pour l'année 2024 :

- Le territoire et les compétences de la collectivité en matière de traitement et d'élimination des déchets ;
- Les indicateurs techniques relatifs aux infrastructures, aux équipements, aux personnels, aux tonnages et aux types de déchets collectés ;
- Les indicateurs financiers rendant compte des dépenses (personnel, fonctionnement et investissements) et des modalités de financement du service.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information. Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être transmis aux communes membres de la Communauté Urbaine.

Enfin il est également porté à la connaissance du public selon les conditions prévues par l'article D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (mise à disposition au siège de la CUCM dans les 15 jours suivant la présentation du rapport à l'assemblée, information du public par tout moyen de publicité au choix du président).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024.
- De mettre sous quinze jours, ces rapports à la disposition du public qui pourra les consulter au siège de la Communauté Urbaine, le public en ayant été informé par voie d'affichage.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 26 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 26 septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET



La secrétaire de séance,
Jocelyne BLONDEAU





RAPPORT ANNUEL 2024

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés



COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU
Château de la Verrerie, BP 90069 71206 Le Creusot Cedex

Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à connaissance du public, des élus et administrations les indicateurs de l'activité déchets.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

La gestion des déchets sur le territoire :



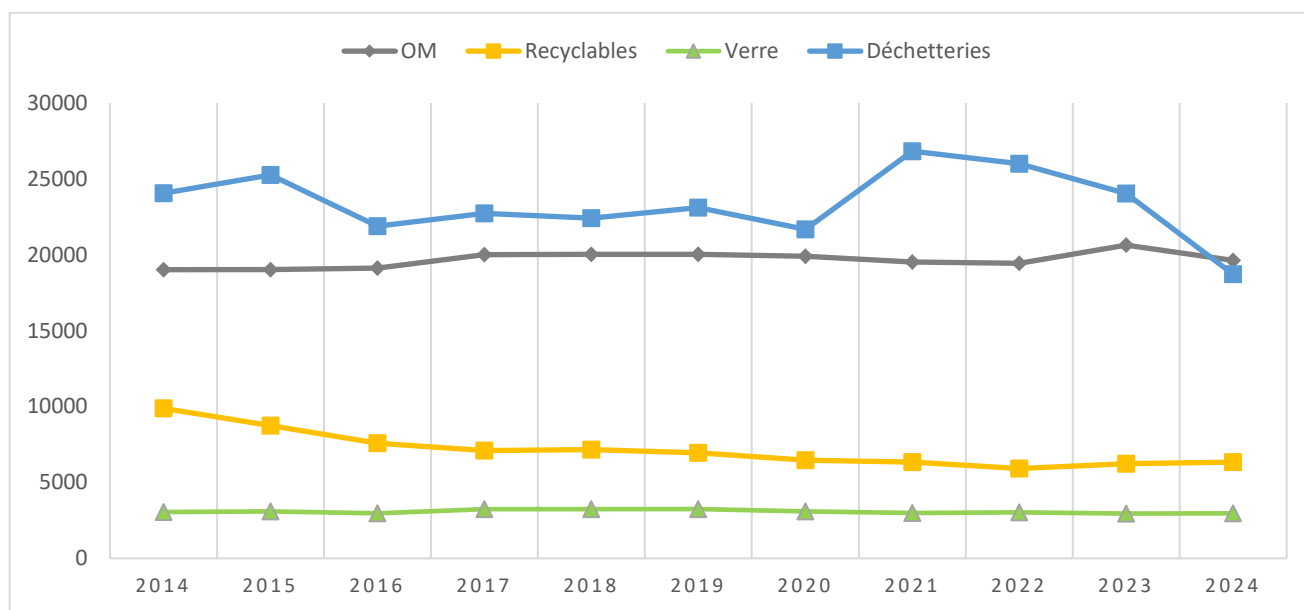
Chiffres clés 2024

522 kg/habitant/an de DMA* à un coût de 163 €**

En 2023 : 583 kg/hab. pour 165 €

*Déchets Ménagers et Assimilés

** Coût complet par habitant



19 621 t d'ordures ménagères résiduelles (OMr) collectées en bacs noirs ou en points de collecte de proximité : 📉 - 4,9 %

6 340 t d'emballages recyclables (CS) collectés en bacs jaune ou en points de collecte de proximité : 📈 + 1,6 %

2 963 t d'emballages en verre collectés en points de collecte de proximité : 📈 + 0,53 %

18 714 t de déchets valorisables ou non valorisables collectés en déchetteries : 📉 - 22,9 %

(14 931 t hors gravats)

Prévention des déchets :

53 subventions accordées pour l'aide au broyage des déchets verts des particuliers

548 composteurs individuels distribués (total fin 2024 : 9 043 composteurs)

1 150 habitants sensibilisés au paillage – compostage – jardinage au naturel

12 habitants formés guide-composteurs et 6 de ces participants ont pu être certifiées guide composteur. *Formations gratuites financées par la CUCM*

73 prêts du kit événement zéro Déchet en 2024 se sont 48 025 unités prêtés (gobelets et pichets).

1- Historique et compétences

La communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM) rassemble aujourd'hui 34 communes autour de ses deux villes centres, Le Creusot et Montceau-les-Mines pour une population municipale de 92 305 habitants pour l'année 2023 (*données Insee*). La CUCM s'est constituée le 13 janvier 1970 (décret pris en conseil d'état), à une époque où aucun seuil de population n'était requis, ce qui fait d'elle la 6^e communauté urbaine créée en France avec ses seize communes fondatrices : Le Creusot, Montceau-les-Mines, les Bizots, Blanzey, le Breuil, Ciry-le-Noble, Écuisses, Montcenis, Montchanin, Perrecy-les-Forges, Pouilloux, Saint-Berain-sous-Sanvignes, Saint-Eusèbe, Saint-Vallier, Sanvignes-les-Mines et Torcy.

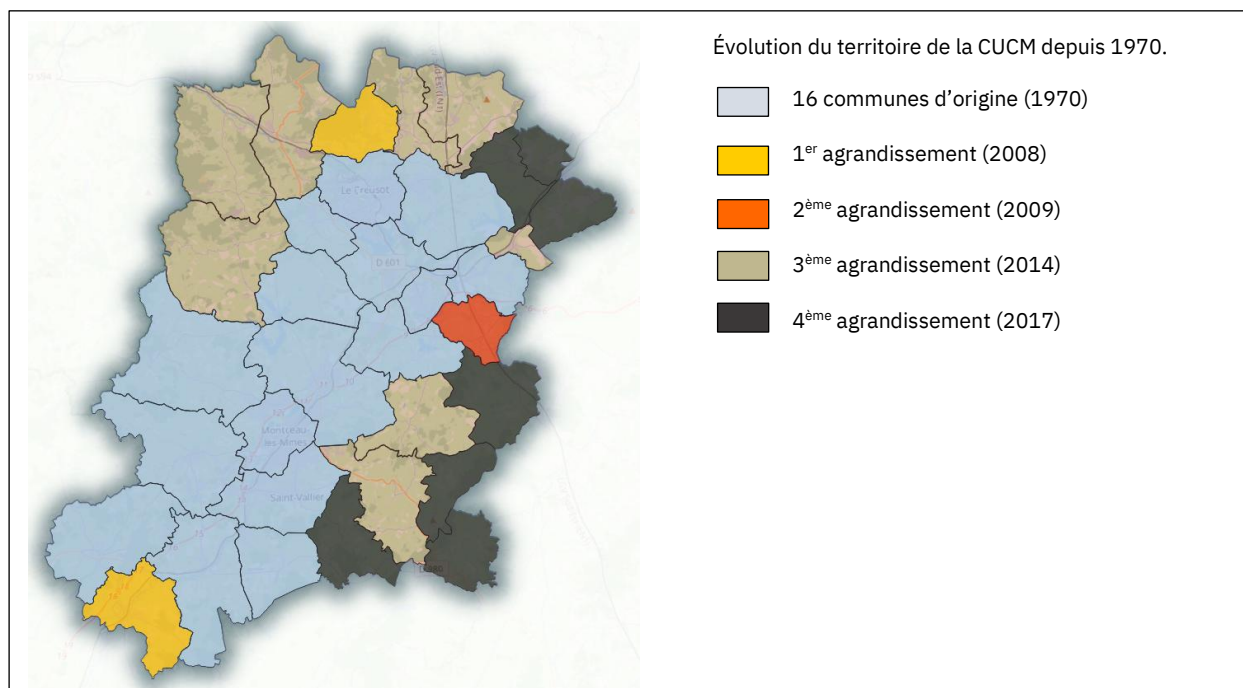
Le 1^{er} janvier 2008, Saint-Sernin-du-Bois et Gênelard rejoignent la CUCM.

Le 1^{er} janvier 2010, Saint-Laurent-d'Andenay rejoint à son tour la CUCM. C'est également à cette période que la communauté urbaine, alors constituée de 19 communes fête ses 40 ans d'existence.

Le 1^{er} janvier 2014, les communes de Charmoy, Gourdon, Marigny, Marmagne, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Pierre-de-Varennes et Saint-Symphorien-de-Marmagne rejoignent la CUCM, portant à 27 le nombre de communes membres.

Le 1^{er} janvier 2017, avec la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, la CUCM est étendue aux communes d'Essertenne, Morey, Perreuil, Mary, Mont-Saint-Vincent, Saint-Micaud et Saint-Romain-sous-Gourdon.

34 communes membres composent désormais la CUCM. La typologie de l'habitat sur le territoire est de type mixte rural.



La compétence ordures ménagères (collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés) fait partie des compétences historiques qu'elle assume depuis sa création. À partir du 1^{er} janvier 2023, la CUCM a délégué au SMET71 sa compétence de traitement des déchets. La communauté urbaine conserve la maîtrise des actions relevant de sa compétence :

La collecte est en grande partie réalisée en régie directe avec du personnel communautaire,

Les 5 déchetteries du territoire sont également gérées par du personnel communautaire.

En 2023, les ordures ménagères sont déposées sur le quai de transfert de Torcy, les déchets sont ensuite rechargés et envoyés vers les unités de traitement : traitement par méthanisation sur le site ECOCEA de Chagny, ou vers les unités de valorisation énergétiques de Dijon, Bourgoin-Jallieu ou Belfort ou plus exceptionnellement vers les unités d'enfouissement de Chagny ou Granges.

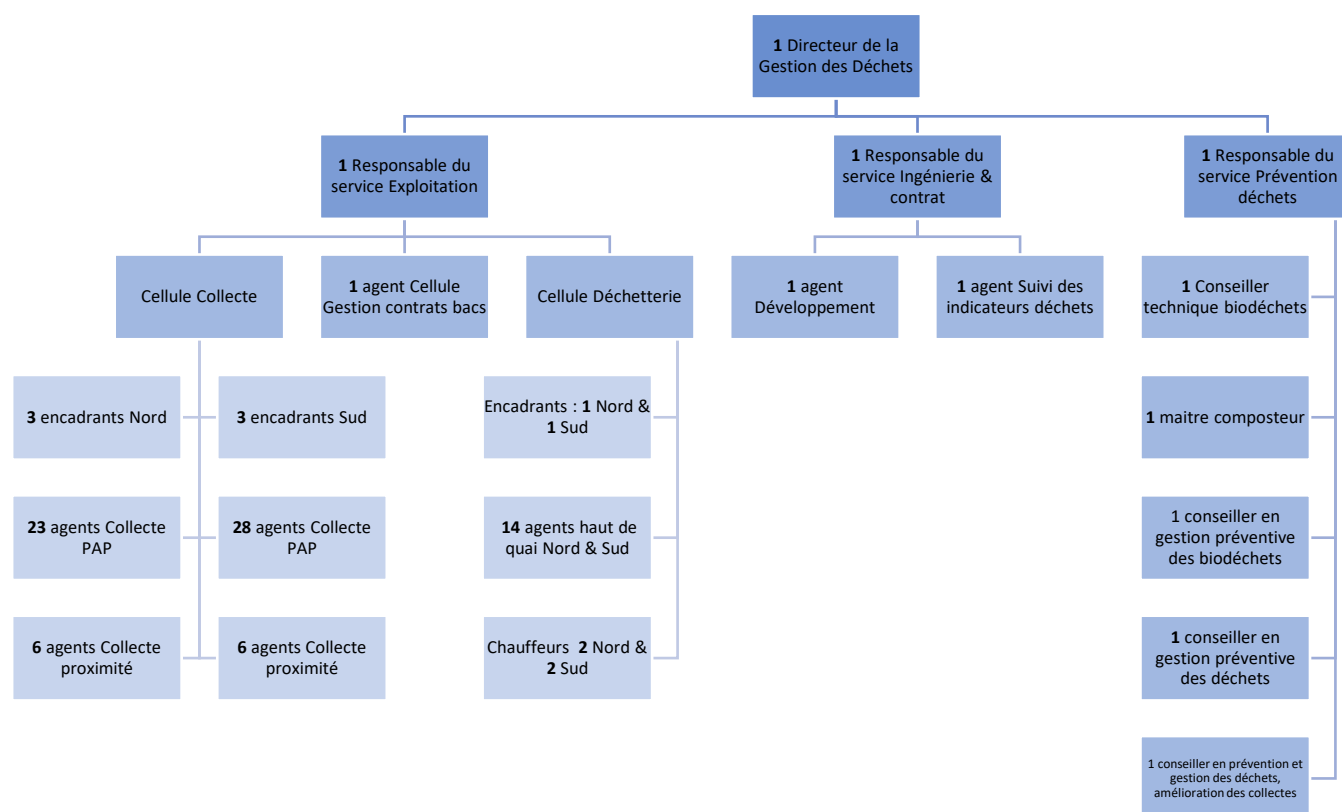
Les collectes sélectives sont triées au centre de tri de Torcy, construit par le SMET71 sur le site historique de traitement des déchets de la CUCM.

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la communauté urbaine a développé une sensibilisation à la réduction à la source des déchets avec de nombreuses actions auprès des différents usagers (compostage broyage, appui aux communes pour la gestion des déchets verts, animations scolaire, commerces éco-engagés...).

2- L'organisation de la direction

Au sein du pôle Réseaux et Proximité, la direction de la gestion des déchets est organisée en 3 services : l'exploitation, la prévention et ingénierie-et-contrat

101 agents font partie de la direction et sont répartis de la façon suivante :



La collecte est une prestation partagée entre le service public et un prestataire de service pour une part minoritaire :

Flux & contenants	Secteur géographique	Collecteur
Ordures ménagères & Collecte sélective en porte-à-porte -> Bacs noir / bac jaune	Toutes les communes desservies	Régie
Ordures ménagères & Collecte sélective en porte-à-porte -> points aériens, enterrés & semi enterrés	Communes du Creusot et de Montceau	Prestataire de service
	Autres communes	Régie
Verre -> Conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés	Toutes les communes	Régie
Déchetteries	Marmagne, Ciry le Noble, Mary, Barrat-Lucy à Montceau et le Bois Morey à Torcy	Gestion du haut de quai en Régie Bas de quai (transport de bennes) prestataire de services ou régie

3- Rétrospective de l'année 2024 : les évènements qui ont marqué l'année

Le projet de **ressourcerie**, inscrit au plan de mandat comme projet structurant du territoire, vise à promouvoir le réemploi des objets et l'économie de la fonctionnalité avec du prêt de matériel.

Les travaux du projet de ressourcerie ont débuté en mai 2024 pour durer environ un an, ils concernent 3 sites répartis sur le territoire de la CUCM avec une offre de service complémentaire :

- La ressourcerie, implantée zone Saint-Elisabeth à Montceau, accueillera les ateliers de tri et remise en état, la salle de sensibilisation ouvertes aux acteurs du territoire (80m²) et l'espace de vente (environ 500m²).
- Aménagement d'une zone de don en déchetterie de Montceau avec amélioration des conditions d'accueil et de circulation sur le site
- Aménagement d'une zone de don en déchetterie de Torcy.

Modernisation du centre de tri des déchets recyclables.

Porté par le SMET 71, l'investissement de **25 millions d'euros**, permettra de traiter près de **35 000 tonnes** d'emballages recyclables provenant des collectivités adhérentes et partenaires de la Saone et Loire, du sud de la Cote d'Or et du nord du Rhone et de l'Ain.

4- Prévention des déchets, des actions en lien avec le PLPDMA

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est un ensemble d'actions visant à réduire la production de déchets sur un territoire.

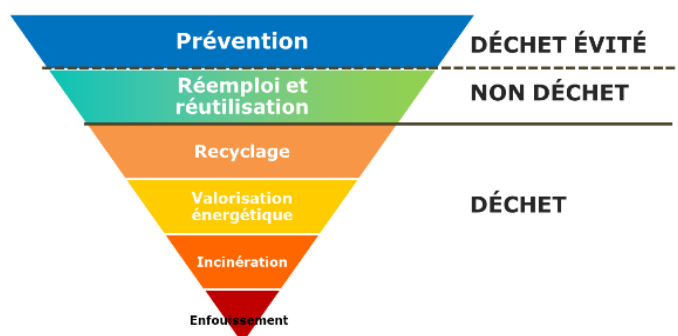
L'objectif* est de réduire de : - 15% d'ici 2025 et - 20% d'ici 2030 la production des tonnages de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010.

**Plan Régional de Prévention et de gestion 2019 plus contraignant que la loi AGEC de 2020.*

Un PLPDMA adopté pour une durée de 6 ans est un outil d'amélioration continue, il est « PERMANENT, MODIFIABLE ET REVISABLE ».

Le PLPDMA a été adopté le 6 octobre 2022 en conseil communautaire. Il est structuré autour de 5 axes composés de 15 actions.

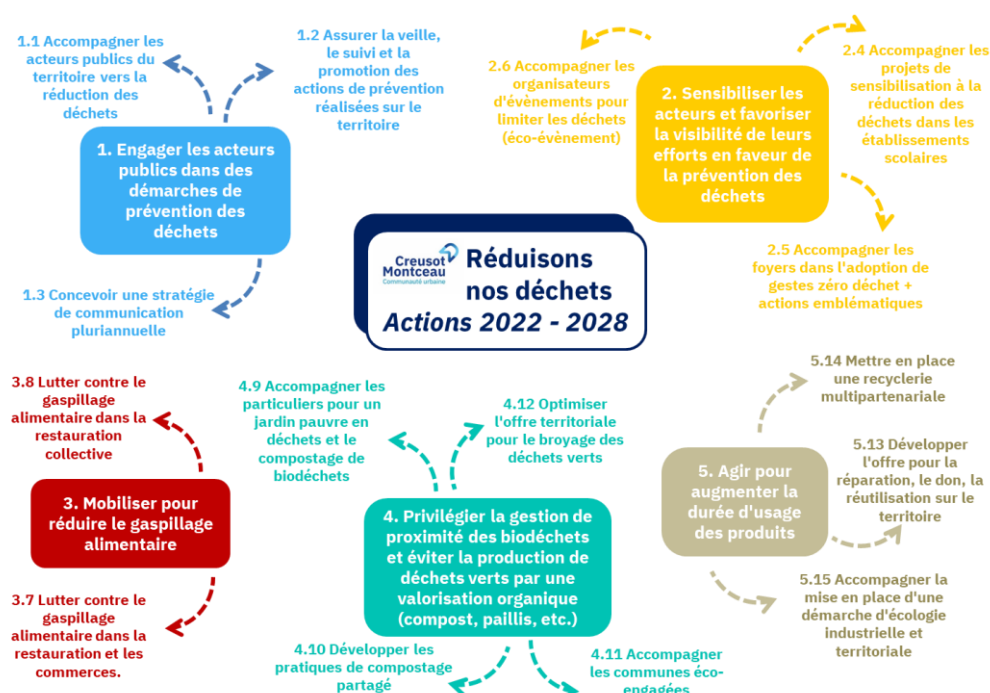
La hiérarchie des modes de traitement



Déchets ménagers : les déchets de routine collectés en porte à porte ou en apport volontaire et les déchets occasionnels collectés en déchèterie.

Déchets assimilés : les déchets des acteurs du territoire autres que les ménages collectés dans les mêmes conditions par le service public.

Un bilan d'étape a été présenté le 11 décembre 2023 aux membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA.



4.1- Axe 1 du PLPDMA

Eco exemplarité

En collaboration avec la direction de la logistique et des moyens généraux, une relance du marché d'entretien a eu lieu. Cela a été l'occasion de réviser les outils disponibles dans chacun des bâtiments.

De nouvelles poubelles ont été achetées, de plus dans les bâtiments possédant des sites de compostage notamment au Château de la verrerie et aux Ateliers du jour, en plus des poubelles pour les déchets résiduels et recyclable, une nouvelle poubelle va être mis en place début 2025 pour les biodéchets. Ceux-ci seront évacués dans les composteurs par les agents d'entretien. Ci-dessous, les nouvelles dispositions des bacs :

	Bac recyclable	Bac biodéchets	Bac résiduel
Bureau	Oui	Non	Non
Salle de pause	Oui	Oui	Oui
Couloir étage	Oui selon les lieux	Selon les lieux	Oui 1 par étage
Vestiaire	Oui	Non	Oui

Également comme chaque année, un défi a été lancée pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Cette année se fut un quizz dans lequel 64 agents ont participé. Les 10 agents ayant obtenu la meilleure note sont allés en finale. Cette finale s'est déroulée entre 2 équipes de 5 qui s'affrontent pour gagner un repas dans un restaurant engagé dans la réduction de ses déchets.

AAP « Moins de déchets, ici c'est possible »

La CUCM a créé un appel à projet (AAP) « Moins de déchets, ici c'est possible ! », doté d'un budget de 25 000 euros destiné au financement d'initiatives locales vertueuses en matière de réduction des déchets.

Celui-ci est composé de 2 volets :

- Volet 1 : L'animation d'ateliers grand public de prévention des déchets. Les projets éligibles pourront recevoir un soutien jusqu'à 80% des dépenses éligibles (TTC) en investissement avec un plafond à 1500€ et 100% des dépenses éligibles en fonctionnement dans la limite de 400€.
- Volet 2 : Optimiser la valorisation des produits alimentaires exclus des circuits de vente. Les projets pourront recevoir une subvention jusqu'à 80% des dépenses éligibles (TTC) en investissement avec un plafond à 5000€.

Il a débuté en février 2024 et le jury de sélection s'est réuni le 22 mai 2024. Il était composé des membres de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le conseil communautaire a voté les attributions le 21/06/2024 aux lauréats suivants :

Nom du projet	Description du projet	Nom de la structure	Montant total du projet	Montant proposé par le jury
Repair café	Financement d'atelier et de matériels	Arnaud DUBUC auto-entrepreneur	2 859,00 €	1700€
Utilisation des bio-déchets	Atelier compost individuel + création d'un petit jardin au Creusot	LES JARDINS BENEFIQUES	400€	200 €
Moins de déchets aux Rives du Plessis, c'est possible!	Journée tout public avec différents ateliers	OPAC 71	2 300,00 €	400 €
Valorisation des récoltes perdues des fruits et légumes récoltés par l'équipe des "écureuils" du Cabas Bio	Cueillette des fruits perdus sur la CUCM par les écureuils du Cabas Bio. Transformation (jus, fruits déshydratés, conserves) des fruits récoltés.	LE CABAS BIO	3400 €	2720 €
Cap Récup ouvre ses portes pour une journée atelier et sensibilisation autour des déchets	Atelier "Fresque des déchets", visite du lieu "Cap Récup" sur inscription	OPAC 71, Agence du Creusot	1 200,00 €	400€
Ateliers de cuisine antigaspi	*Atelier 1 : La cuisine antigaspi pour les adultes/familles *Atelier 2 : La cuisine antigaspi pour les enfants	Du vent dans les fleurs	540 €	400€
Disco Soupe	Disco soupe extérieure	Du vent dans les fleurs	670€	200€
Ici et là D'arts et Déchets	Proposer de valoriser les déchets de jardin ou de résidus d'aliments sous forme de teinture végétale par une action artistique créative.	Julie GOUIRAN	1500 €	1200 €

4.2- AXE 2 du PLPDMA

Kit évènement Zéro Déchet

La communauté Urbaine a mis en place un kit « événement Zéro Déchet » à destination de tous les organisateurs d'événement. Celui-ci a été validé début mai 2023 et été utilisé pour la première fois en juillet 2023.

Le kit comprend :

- Le prêt de gobelet 15 et 25cl
- Le prêt d'un enrouleur communiquant sur l'événement, le tri, et le kit
- Le prêt de pichet
- La mise en place de leur collecte (selon certaines modalités)
- Le nettoyage des gobelets et pichets (seulement un rinçage est demandé à l'utilisateur)

73 kits ont été prêtés en 2024, ce qui représente 48 025 unités (gobelets et pichets).

SERD 2024

Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation écoresponsables qui contribuent à la prévention des déchets.

Le thème principalement relayé au niveau de la communication nationale pour cette édition 2024 était celui du gaspillage alimentaire.

Comme chaque année, le service prévention a mis en place un programme complet pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, qui s'est déroulée du 16 au 24 novembre 2024, avec pour thème principal "le gaspillage alimentaire".

Des stands de sensibilisation sur les marchés

Les marchés sont l'occasion de toucher un public vaste et de différents horizons. 2 stands ont été tenus sur les marchés :

- Lors du marché des 4 chemins au Creusot (le jeudi)
- Marché du samedi à Montceau

Un stand d'information a été mis en place par le service prévention des déchets où les habitants/passants, sont venus discuter, poser des questions, s'informer, et récupérer des pochons en coton pour limiter leurs emballages lors de leurs achats de fruits et légumes.



Gratiféria Sanvignes Les Mines :

Un stand du service prévention des Déchets était tenu lors de la gratiféria du samedi 23 novembre. Celui-ci a permis d'offrir des pochons à vrac ainsi que des pots fabriqués à base de compost. Ainsi nous avons pu informer les passants des actions de la CUCM. De nombreuses personnes ont pu être sensibilisées lors de cette gratiféria.

Défi anti-gaspi :

Le service prévention des déchets a proposé aux cantines du territoire un défi anti-gaspi. Le but était simple : avoir le moins de reste d'assiette à la fin du service, une moyenne était faite à la fin de la semaine pour connaître le poids du gaspillage moyen par élève et par jour.

Les élèves des écoles Jean Michel Folon à Montceau, et Jacques Prévert à Saint-Sernin-Du-Bois, ont bénéficié d'un spectacle sur la prévention des déchets les 13 et 14 février 2025 pour les récompenser de leur victoire.

Opération don de jouets

Comme chaque année, en partenariat avec Ecosystem et Ecomaison la CUCM a participé à la grande collecte de jouets « Laisse parler ton cœur » qui a encore une fois été un succès avec plus de 600 kg de jouets collectés sur 20 points répartis sur tout le territoire, principalement dans les écoles.



Sensibilisation en milieu scolaire

En 2024, un renouvellement du marché de sensibilisation en milieu scolaire a été déployé. Le Centre Permanent Initiative à l'Environnement est titulaire de ce nouveau marché en cours.

La période de janvier à juin a permis d'effectuer 99 interventions.

Les interventions ont ensuite repris en septembre pour en comptabiliser 33 supplémentaires au 31 décembre, cette année un focus a été mis sur l'accompagnement des projets de classe et d'établissement. Ainsi déjà plusieurs projets ont été réalisés :

- École de Saint Micaud : Réflexion pour un projet intergénérationnel sur la comparaison des modes de vie passé/présent/futur avec accent sur la consommation et le gaspillage alimentaire
- École Serge Boutavant, Montchanin : Mis en place du tri + accompagnement sur un projet en collaboration avec l'ARC
- École de Saint-Symphorien-De-Marmagne : Accompagnement sur un projet de randonnée tout en nettoyant la nature.

Ce sont donc 132 interventions qui ont eu lieu en 2024 dans les différents établissements scolaires du territoire. Ainsi 1 413 élèves ont pu assister à une intervention dans 13 communes différentes.

4.3- AXE 3 du PLPDMA

Cet axe d'intervention, [lutte contre le gaspillage alimentaire](#), n'a pas été prioritaire dans le traitement en 2024. La priorité a été donnée au gisement majoritaire constitué des déchets verts.

Des actions ponctuelles ont toutefois pu être menées notamment avec des restaurants scolaires (ex. action réalisée durant la semaine européenne de réduction des déchets (SERD)).

Libellé	Actions réalisées en 2024
Gaspillage alimentaire	Proposition au restaurateurs rencontrés lors d'évènement. Peu de suites favorables à cette opération depuis 2021. Les restaurateurs se sont progressivement équipés.
	Établissements scolaires
	Action réalisée via notre prestataire du CPIE de Bourgogne
	Défi cantine anti-gaspi

4.4 AXE 4 du PLPDMA

[Le compostage individuel](#)

La Communauté Urbaine Creusot Montceau propose gratuitement des sessions d'information sur le compostage des déchets alimentaires et sur le broyage des déchets verts à ses habitants. Elles sont accessibles :

- En présentiel (inscription au n° vert 0 800 216 316) : calendrier semestriel avec des sessions proposées à la maison de l'administration de Montceau-les-Mines, à l'ESAT du Breuil ou dans les communes du territoire ;
- En ligne (accessible 24h/7j) : vidéos à suivre et formulaire à remplir.

La participation à une session d'information en ligne ou en présentiel est obligatoire pour bénéficier des aides au compostage et/ou au broyage des déchets verts de la CUCM, don le composteur individuel au tarif réduit de 10€.

Nombre total de personnes sensibilisées : 581 (en ligne : 381 ; en présentiel : 200)

Nombre de composteurs individuels distribués : 548.

La CUCM est soutenue dans le développement du compostage individuel dans le cadre de l'appel à projet Tribio de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'ADEME.

Le compostage collectif

La CUCM propose un accompagnement sur mesure pour les projets de compostage collectif sur son territoire, qu'il s'agisse d'un projet de compostage en bas d'immeuble, de quartier, centre bourg ou autonome en établissement.

La CUCM fournit et prend en charge l'intégralité du matériel utile à la pratique du compostage collectif, à savoir :

- Les 3 bacs de compostage (apports, matières sèches, maturation) : en fonction des volumes de biodéchets traités, des bacs supplémentaires peuvent être ajoutés. Ils seront également pris en charge par la CUCM ;
- Les signalétiques des consignes relatives au compostage collectif ;
- 1 « Brass'compost » pour mélanger et aérer la matière du bac d'apports ;
- 1 griffe piocheuse pour aplanir la matière en surface des bacs ;
- La documentation.

17 nouveaux sites en 2024

La CUCM est soutenue dans le développement du compostage collectif dans le cadre de l'appel à projet Tribio de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'ADEME.

La formation de guide composteur

Un guide composteur est un relais de terrain pour promouvoir le compostage de proximité envers différents publics (voisins, collègues, amis, clients...) et dans différentes situations (compostage de quartier, compostage en bas d'immeuble, compostage en établissement, etc.).

Depuis cette année, la formation guide composteur est enregistrée au répertoire spécifique des compétences professionnelles sous le code RS6115, qui porte sur l'accompagnement et la sensibilisation à la pratique de la prévention et de la gestion locale des biodéchets sur le territoire.

S'ils le souhaitent, les participants qui suivent l'intégralité du parcours de formation pour devenir guide composteur bénéficieront de la prise en charge de l'examen de certification par la CUCM.

Au total, 12 personnes ont participé à cette formation guide composteur 2024, et 6 de ces participants ont pu être certifiés guide composteur.

Les aides au broyage des déchets verts

Les déchets verts constituent le principal apport en déchetterie soit, selon les années, entre 25 et 30% des tonnages (en 2024, 6 598 tonnes apportés en déchetterie, soit 72 Kg/hab.). La communauté urbaine a engagé une démarche de réduction des déchets dès 2017 en proposant différents dispositifs d'aide aux usagers du territoire (particuliers, associations, communes) pour la réduction et la valorisation des déchets verts. **54 subventions** ont été octroyées en 2024 (53 pour les particuliers, 1 à une commune).

Les communes éco-engagées

Le dispositif des Communes Éco-Engagées (CEE), lancé en 2017, vise à établir un réseau entre les communes du territoire. Son objectif est de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de formations afin d'améliorer les compétences des agents, techniciens et élus du territoire et sur des thématiques diverses liées à la gestion des biodéchets (déchets verts et déchets de restauration). De nombreuses rencontres ont déjà eu lieu pour présenter des matériels innovants ainsi que pour partager des initiatives réussies mises en œuvre sur d'autres territoires.

Les communes éco-engagées adhèrent aux objectifs du dispositif. Afin de faciliter la mise en œuvre concrète des actions, les communes désignent un élu et un technicien référent. Elles sont par ailleurs invitées à délibérer en conseil municipal pour formaliser leur engagement au réseau des « communes éco-engagées ».

L'opération broyage des sapins de Noël

La collecte des sapins de Noël s'est déroulée du 26 décembre 2024 au 30 janvier 2025 :

- 36 points de collecte ont été déployés ;
- 24 communes ont participé à l'opération broyage des sapins de Noël ;
 - 21 communes se sont appuyées sur la mise à disposition d'une équipe de la CUCM pour le broyage des sapins de Noël, avec le soutien des agents techniques communaux ;
 - 3 communes ont réalisé l'opération en régie ;
- 3 261 sapins ont été valorisés.

Les opérations de broyage ont débuté le 13 janvier et se sont terminées le 29 janvier. Ces opérations ont été menées conjointement par les agents techniques des différents territoires de la Communauté Urbaine et leurs homologues des services municipaux. La campagne a été menée avec le broyeur acquis en 2024 pour le centre technique sud et par un broyeur de location pour le centre technique nord.

On peut estimer **à 20 tonnes, soit 85 m³** me volume de broyat produit.



4.5 AXE 5 du PLPDMA

Une recyclerie est un lieu de collecte, de réemploi et de revente d'objets usagers ou d'occasion. Issues de l'économie sociale et solidaire, ce type de structure s'inscrit dans une démarche de préservation des ressources et d'économie circulaire.

Une recyclerie impose la collecte de tous les biens du quotidien, quel que soit leur état, ainsi que la mise en place de dispositifs de sensibilisation.

En plus de participer à la préservation des ressources et à la réduction des déchets, une recyclerie a de nombreux atouts socio-économiques :

- Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement, au recyclage et à l'économie circulaire.
- Accueillir de nombreux habitants chaque jour incluant des développements de partenariats avec des acteurs locaux permettant de créer du lien social à l'échelle du territoire.
- Participer à la création d'emploi sur le territoire en embauchant des travailleurs, souvent en réinsertion professionnelle ou en situation de précarité, pour effectuer des collectes, du tri, de la logistique, de la vente ou de la réparation.
- Réparer et remettre sur le marché des produits à des prix accessibles au plus grand nombre.

Selon l'Ademe, les recycleries permettent « de conjuguer de façon transversale différentes politiques publiques comme la prévention des déchets, le développement économique et social en s'appuyant notamment sur l'insertion ».

À ce titre le projet de la CUCM est inscrit au CRTE et au programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Outre la création de la recyclerie (espace atelier, magasin et sensibilisation), le projet vise à aménager des zones de don et réemploi dans 3 déchetteries ce qui permet de capter plus largement les objets réemployables et de mailler le territoire. Ces aménagements permettant par ailleurs de sensibiliser plus largement le public.

L'objectif est une ouverture du site à la rentrée de septembre 2025.

Bâtiment Recyclerie



Les travaux du projet de ressourcerie ont débuté en mai 2024 pour durer environ un an, ils concernent 3 sites répartis sur le territoire de la CUCM avec une offre de service complémentaire :

- La ressourcerie, implantée zone Saint-Elisabeth à Montceau, accueillera les ateliers de tri et remise en état, la salle de sensibilisation ouvertes aux acteurs du territoire (80m²) et l'espace de vente (environ 500m²).
- Aménagement d'une zone de don en déchetterie de Montceau avec amélioration des conditions d'accueil et de circulation sur le site
- Aménagement d'une zone de don en déchetterie de Torcy.

La nature des aménagements sur les déchetteries est analogue afin d'harmoniser l'offre de service sur le territoire.

En parallèle, le mode de contractualisation pour l'exploitation de la ressourcerie a été travaillé dans l'optique de promouvoir une exploitation par une structure d'insertion par l'emploi pour laquelle l'activité ressourcerie est particulièrement appropriée.

Ce projet bénéficie du soutien financier de la Région Bourgogne Franche Comté et du Département de Saône-et-Loire.

5- La collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA)

La collecte des déchets ménagers est principalement réalisée avec du personnel communautaire (collecte des bacs en porte-à-porte, en collecte de proximité, la gestion et l'accueil dans les déchetteries ...).

Le territoire est organisé géographiquement à partir de deux centres opérationnels situés à Torcy (secteur nord) et à Saint Vallier (secteur sud).

La collecte en porte-à-porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) en bacs à couvercle noirs s'effectue une fois par semaine, on parle alors d'une fréquence en C1. La collecte des déchets recyclables en bacs à couvercle jaune est effectuée toutes les deux semaines on parle alors d'une fréquence en C0,5.

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages vont dans le bac ou conteneur jaune.

Inutile de les laver, il suffit de vider les emballages et les déposer en vrac (pas de sacs et pas d'emboitage) dans le bac.

Le ramassage des déchets est réalisé toute l'année y compris les jours fériés. Exception faite pour le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre, les circuits concernés sont rattrapés les samedis qui suivent.

Les bacs sont fournis par la Communauté Urbaine qui en assure la maintenance (livraison, réparation, changement de capacité ...), les utilisateurs doivent assurer leurs entretien (lavage, désinfection).

La collecte de proximité

La collecte des déchets ménagers OMr, recyclables et les emballages en verre s'effectue en conteneur aériens, semi-enterrés ou enterrés mis en place par la CUCM. Les consignes de tri sont les mêmes que pour les bacs en porte-à-porte.

Sur les communes du Creusot et de Montceau-les-Mines, la collecte des déchets est réalisée par un prestataire. Le nettoyage et l'évacuation des dépôts est confié aux régies de quartier (régie du bassin nord au Creusot et régie de quartier du bassin minier à Montceau).

Sur le reste du territoire la collecte et le nettoyage sont réalisés en régie.

Des personnels issus du service de collecte (anciens ripeurs ou chauffeurs) effectuent les opérations de nettoyage et de maintenance des conteneurs.



Chaque point est contrôlé au moins une fois par semaine par les équipes de nettoyage.

Chaque point est lavé au moins une fois par an (extérieur et plateforme)

Actions en régie	Volume de déchets collectés au sol (en m3)	Nombres de passages en déchetterie	Km parcourus
Équipes « Nettoyage des points proximité » (x3)	4 238	825	77 044
Équipe Lavage (x1)	274	147	15 488

	Population	Nb de points de proximité	% d'habitants concernés	Nombre de point verre
LES BIZOTS	468	12	100 %	6
BLANZY	6 060	15	11 %	25
LE BREUIL	3 538	11	20 %	12
CHARMOY	274	7	100 %	2
CIRY-LE-NOBLE	2 260	14	32 %	11
LE CREUSOT	21 269	77	23 %	66
ECUISSSES	1 580	5	6 %	8
ESSERTENNE	472	5	100 %	2
GENELARD	1 387	12	39 %	7
GOURDON	899	14	69%	3
MARIGNY	155	4	100 %	3
MARMAGNE	1 243	8	36%	6
MARY	263	1	100 %	2
MONTCEAU-LES-MINES	17 678	87	24 %	65
MONTCENIS	1 924	3	6 %	9
MONTCHANIN	4 964	23	19 %	22
MONT-SAINT-VINCENT	315	3	100 %	3
MOREY	192	4	100 %	4
PERRECY-LES-FORGES	1 568	6	22 %	7
PERREUIL	553	5	100 %	5
POUILLOUX	974	4	20 %	7
SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	1 084	15	71 %	8
SAINT-EUSEBE	1 200	6	24 %	7
SAINT-FIRMIN	833	7	92 %	5
SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE	243	4	100 %	2
SAINT-LAURENT-D'ANDENAY	1 004	4	11 %	2
SAINT-MICAUD	274	4	100 %	3
SAINT-PIERRE-DE-VARENNES	848	8	100 %	3
SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON	484	5	100 %	5
SAINT-SERNIN-DU-BOIS	1 758	8	13 %	6
SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	836	4	58 %	5
SAINT-VALLIER	8 576	19	11 %	25
SANVIGNES-LES-MINES	4 316	13	18 %	18
TORCY	2 813	9	4 %	12

Tableau des dispositifs de collecte de proximité dans les communes membres

La collecte résumée en chiffres



- 16 camions et 57 agents qui assurent la collecte en porte à porte
- 80 circuits de collecte
- 281 218 kilomètres parcourus



- 376 colonnes à verre
- 425 conteneurs pour les emballages recyclables
- 438 conteneurs pour les OMr



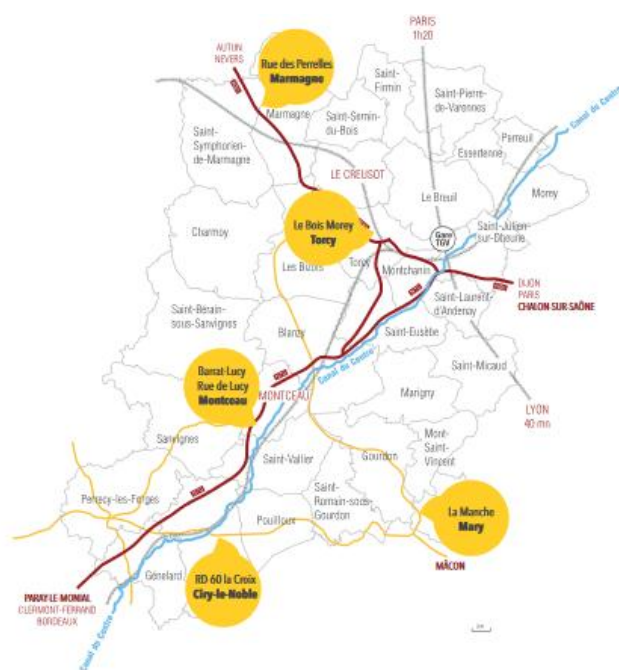
- Régie :
- 4 camions grues dont 1 réservé pour la collecte du verre.
 - 4 chauffeurs et 8 agents d'entretien et maintenance
 - 106 197 kilomètres parcourus

- Prestataire :
- 1 camions grue
 - 2 chauffeurs
 - 28 193 kilomètres parcourus

	Porte à porte (en tonnes)	Points de Proximité (en tonnes)	Total (en tonnes)	En kg/habitant
OMr	13 953	5 669	19 622	215,24
Recyclables	5 086	1 254	6 340	69,55
Verre	-	2 963	2 963	32,51

6- Les déchetteries

Les 5 déchetteries sont à disposition sur le territoire, ouvertes aux particuliers et aux professionnels après inscription.



98 % des habitants à moins de 15 min d'une déchetterie.

18 714 tonnes réceptionnées soit **205 kg par habitant**, dont :

- Gravats : 41,49 kg/hab.
- Déchets verts : 72,37 kg/hab.
- Encombrants non valorisables : 30,55 kg/hab.

Près de **26 000** contrats d'abonnement créés et validés

Plus de **156 000** entrées en déchetteries.

Les horaires d'ouverture

	MONTCEAU <i>Barrat Lucy</i>	TORCY <i>Le Bois Morey</i>	CIRY-LE-NOBLE <i>RD 60 la Croix</i>	MARMAGNE <i>Rue de Perrelles</i>	MARY <i>La Manche</i>
LUNDI	13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	8h30 – 11h45	8h30 - 11h45	13h30 – 17h30
MARDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
MERCREDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	8h30 - 11h45
JEUDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
 VENDREDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	13h30 - 17h30
SAMEDI	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	13h30- 17h30	8h30 - 11h45 13h30 - 17h30	8h30 – 11h45
DIMANCHE	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

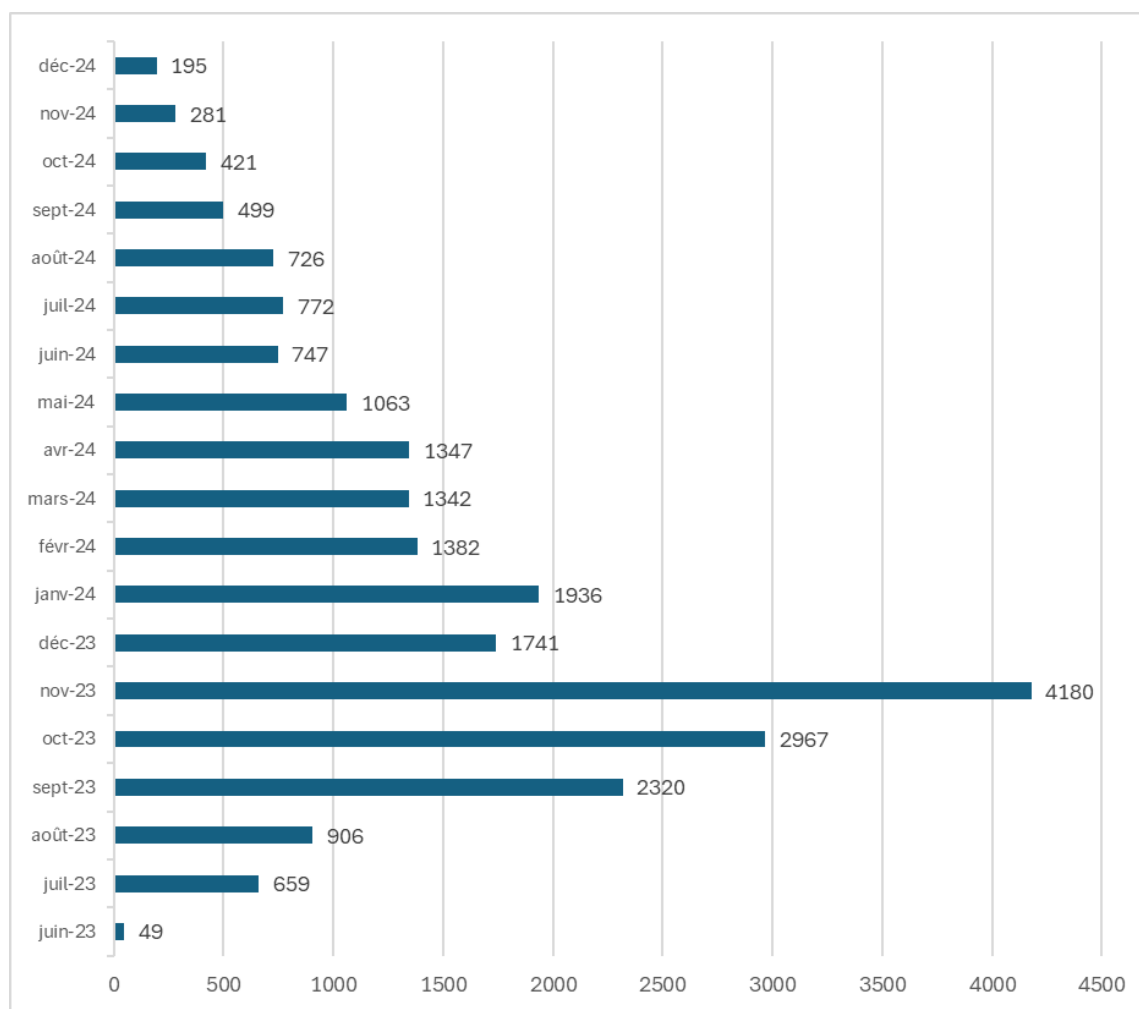
Fermeture les jours fériés

6.1- Les modalités d'accès

- 25274 contrats d'abonnements actifs au 5 juin 2025, répartis comme suit :

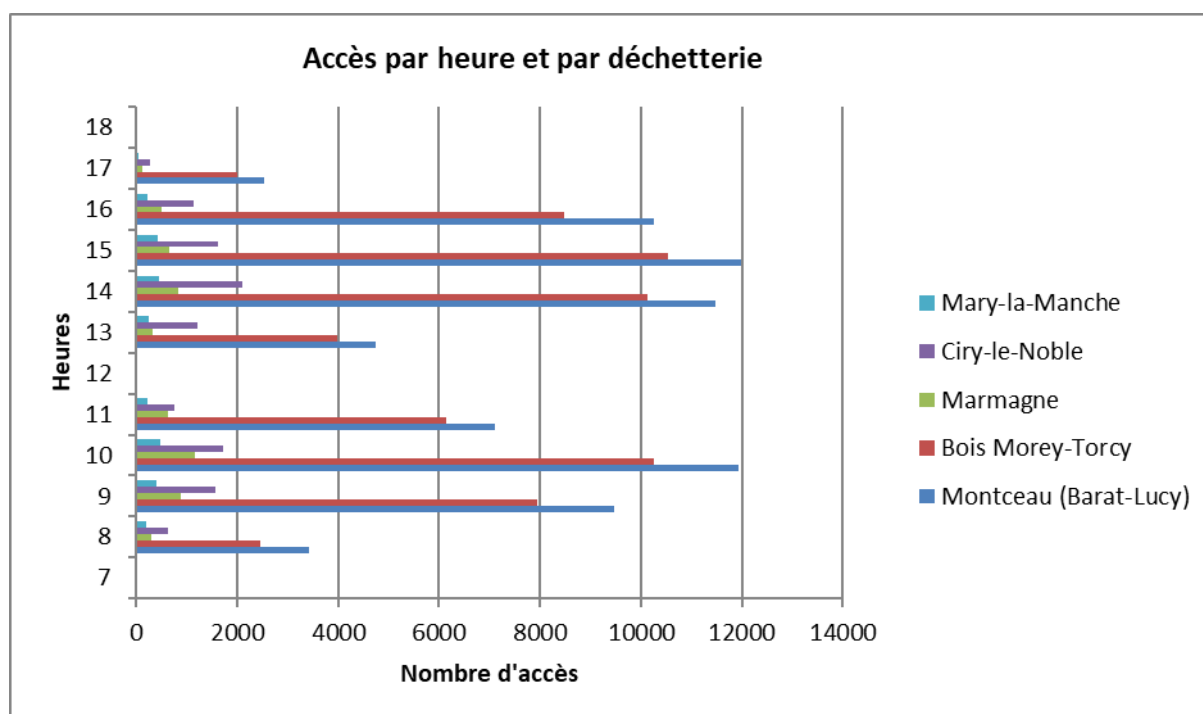
Catégorie d'utilisateurs	Nombre d'abonnements
Particuliers	24 779
Professionnels	331
Professionnels hors territoire	47
Collectivités	36
Associations	79
Exonérés	2

- Date de création des abonnements



Rappel important : tous les 2 ans il est demandé aux usagers de renouveler leurs justificatifs de domicile. Le cas échéant le compte sera supprimé.

- Fréquentation des déchetteries



- Usages

En 2024 il y a eu 26 486 utilisateurs des déchetteries dont 19 343 d’usagers identifiés et 7143 accès non reliés à un compte ou abonnement pour 156 607 entrées en déchetteries (sans tenir compte de la pondération en fonction du gabarit du véhicule).

Inférieur ou égal à 6 accès	10 885	56,27 %
Entre 7 et 23 accès	7 897	40,83 %
Entre 24 et 36 accès	542	2,80 %
Au-delà de 36 accès*	18	2,80 %

*5 professionnels, 5 collectivités, 4 associations et 4 particuliers

Un total de **200 831 points** a été comptabilisé en 2024.

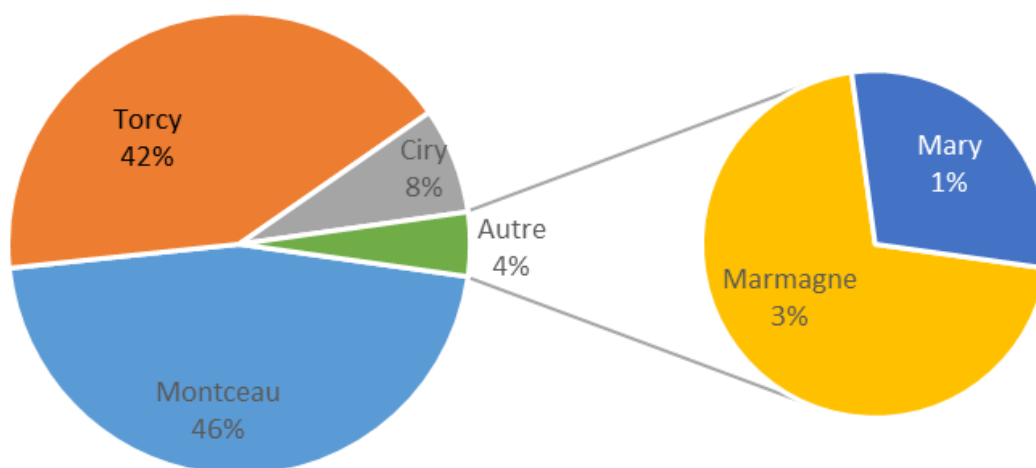
Grille de décompte des crédits d'accès :

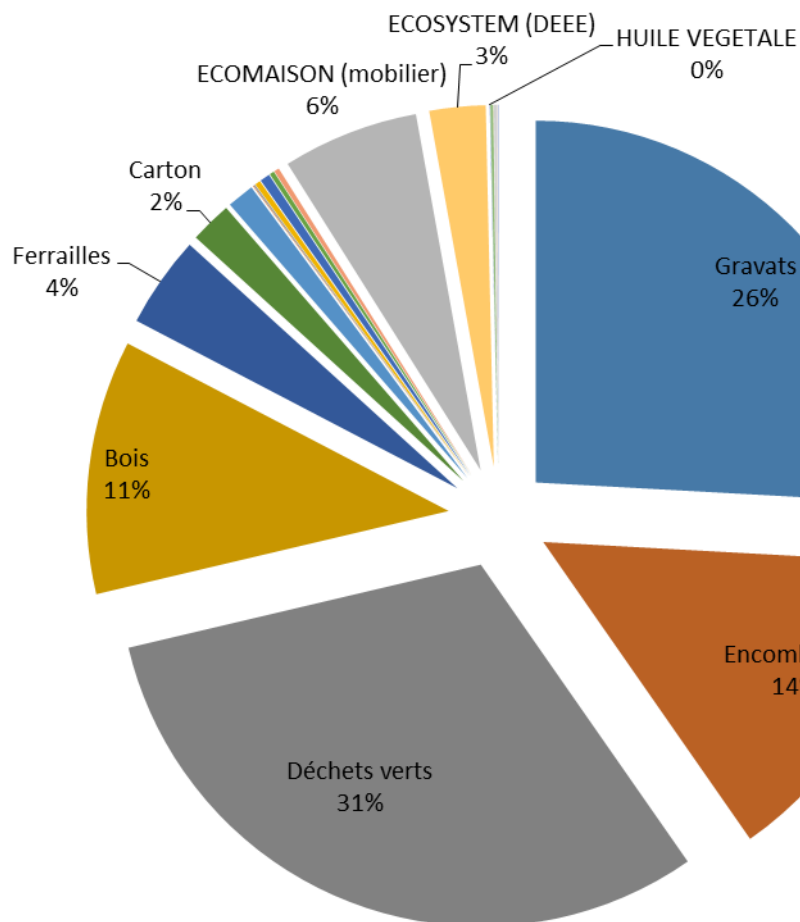
Véhicule utilisé	Crédits d'accès consommés à chaque passage	Tarif pour <u>1 crédit d'accès</u> si dépassement
Véhicule particulier : (VP : champ J1 de la carte grise)	-1 (36 passages gratuits, 19,50 € si dépassement)	19,50 €
Véhicule utilitaire : (CTTE : champ J1 de la carte grise) ≤ 2,25 tonnes	-2 (18 passages gratuits, 39€ si dépassement)	
Véhicule utilitaire : (CTTE : champ J1 de la carte grise) >2,25 et ≤ 2,75 tonnes	-3 (12 passages gratuits, 58,50 € si dépassement)	
Véhicule utilitaire : (CTTE : champ J1 de la carte grise) >2,75 et ≤ 3,5 tonnes	-6 (6 passages gratuits, 117€ si dépassement)	
Utilisation d'une remorque*	-1 En plus du passage du véhicule	

** si le véhicule est vide il ne sera pas retiré de point supplémentaire, c'est pour cette raison qu'il est nécessaire de se présenter aux agents de quai.*

6.2- Répartition des apports

Répartition des apports par déchetterie





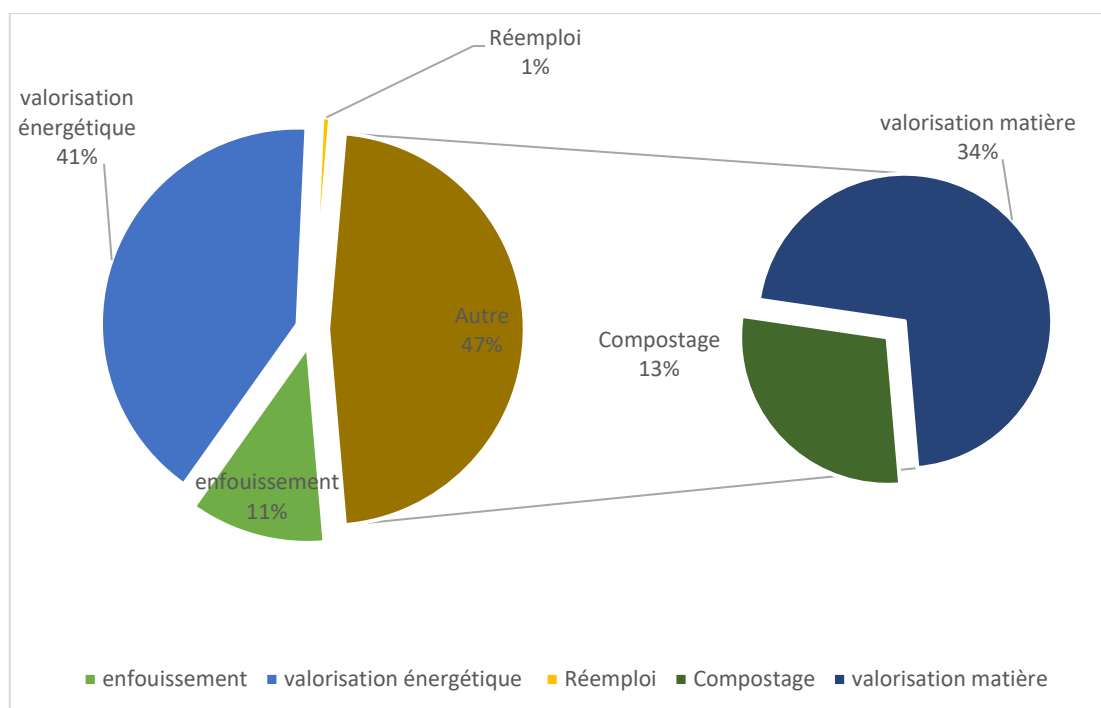
Ventilation des déchets réceptionnés par nature dans les déchetteries communautaires

	Poids collecté (en tonnes)	En kg/habitant	Évolution 2023/2024
Gravats	3 782,76	41,49	↘
Déchets verts	6 597	72,37	↘
Encombrants	2 784,56	30,55	↘
Bois	1 997,55	21,91	↘
Cartons	398,38	4,37	↘
Ferrailles	794,44	8,71	↘
DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) y compris piles et batteries	560,63	6,15	↘
DDM (déchets dangereux des ménages) y/c amiante, radiographies, DASRI	156,42	1,72	↘
Tonnages détournés (valorisé ou réutilisé : Emmaus, mobilier, polystyrène et roues jantées)	1 367,36	15	↘
Autres : plâtres, huiles végétales ou minérales, pneumatiques	274,51	3,01	↘
TOTAL	28 714,26	205,29	↘

7- Le traitement des déchets collectés

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

La loi de transition écologique pour une croissance verte impose aux collectivités un taux de recyclage matière et organique de 65 % en 2025. Tous les efforts menés au niveau de la collecte et surtout dans le choix des modes de traitement nous permettent aujourd'hui de nous rapprocher de ce taux.



Par rapport à l'année dernière (2023) :

- Le taux d'enfouissement est passé de 5 % à 11 % puisqu'une part plus importante d'OMR a été traitée en centre d'enfouissement à cause d'un incendie dans l'usine ECOCEA du SMET71
- Le taux de valorisation énergétique est stable à 41 % : encombrants traités en combustible solide de récupération¹ et traitement des OMR en unités de valorisation énergétique.

¹ CSR : un combustible solide de recyclage ou Combustible solide de récupération (CSR) ou combustible dérivé des déchets (CDD), est un type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlés dans des chaudières ou fours adaptés (cimenteries en général) ou en usines d'incinération. C'est l'une des façons de « valoriser énergétiquement » certains déchets en les transformant en ressources.

Les déchets issus des déchetteries

Les déchets verts déposés en déchetteries font l'objet d'une valorisation organique qui permet d'obtenir un amendement organique utilisé en agriculture. Les quantités sont légèrement diminuées par rapport à l'année précédente « -2,6% ». Cette évolution est due aux conditions météorologiques autant qu'aux actions de prévention.

Les déchets dangereux collectés sont traités par des filières spécialisées pour maîtriser les impacts sur l'environnement selon deux filières :

- La valorisation matière pour les piles et les batteries par exemple
- La valorisation énergétique pour les huiles, peintures ou produits chimiques
- L'enfouissement quand la valorisation n'est pas possible comme pour l'amiante.

Les DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) sont orientés en fonction de leurs catégories vers le recyclage (>75%), vers la valorisation énergétique (10%) ou en enfouissement (15%).

Le changement le plus notable porte sur le mode de traitement des encombrants. Grâce au nouveau marché de transport et traitement, la Communauté Urbaine a contractualisé avec une entreprise de la région qui permet par son procédé de tri de valoriser jusqu'à 70% des encombrants en combustible solide de récupération CSR*.

Le tableau suivant présente les titulaires des marchés ou les éco-organismes (voir 10- Les éco-organismes qui nous soutiennent) en charge du traitement des déchets des déchetteries.

	Matériaux	Entreprise ou <u>Eco-organisme</u>
Valorisation matière	Bois	Bourgogne Recyclage – E3R
	Cartons	SUEZ
	Métaux	Bourgogne Recyclage – E3R
	Batteries	Bourgogne Recyclage – E3R
	DEEE	ECOSYSTEM
	Textiles	REFASHION
	Huiles Minérales	CYCLEVIA
	Gravats	Hubert Rougeot Pelichet
	Roues jantées	Les Valoristes Bourguignons
	Polystyrène expansé	Les Valoristes Bourguignons
Valorisation par compostage	Déchets verts	VEOLIA
Valorisation thermique ou régénération	Huiles végétales	Allo à l'Huile
	Piles	COREPILE
	Néons	ECOSYSTEM
	DASRI des particuliers (déchets d'activité de soins à risques infectieux)	DASTRI
	Pneumatiques	ALIAPUR
	Déchets dangereux des ménages	EDID et ECODDS
Valorisation par réemploi	Objets réemployables	Emmaus
Enfouissement	Amiante	SUEZ

Les déchets issus de la collecte

Les déchets collectés dans les bacs noirs ou dans les conteneurs pour OMr sont vidés au quai de transfert à Torcy avant d'être rechargés pour être envoyés vers l'unité de traitement du SMET 71 à Chagny ECOCEA (méthanisation et compost) ou vers les usines de valorisation énergétiques de Dijon, Belfort, Bourgoin-Jallieu.

ECOCEA Chagny	UVE DIJON	UVE Bourgoin	UVE Belfort	ISDND Granges
4 938 t	10 833 t	0 t	1 821 t	1 711 t

Lieu de traitement des OMr en 2024

Le transfert des OMr a généré 72 676 km.

Les caractérisations réalisées en 2023 ont montré que la quantité de déchets présents dans les bacs noirs pouvait être diminuée de moitié en améliorant le tri :

- **5% de déchets d'emballages en verre** → à déposer dans les 381 conteneurs répartis sur le territoire ;
- **9,5% de déchets divers** (électroménager, vêtements, médicaments ...) → à déposer dans les 5 déchetteries, dans les 83 bornes à vêtements ou dans les pharmacies ;
- **37% d'emballages recyclables** → à déposer dans les bacs ou conteneurs jaunes

Les emballages légers recyclables collectés dans les bacs ou les conteneurs à couvercle jaunes sont déchargés sur le centre de tri de Torcy pour y subir une étape essentielle avant le recyclage : le tri et le regroupement par matière.

Malgré la mise en œuvre de « l'extension des consignes de tri » qui permet de déposer tous les emballages dans le bac jaune depuis le 1^{er} janvier 2023, la quantité d'erreur de tri est encore trop importante : **36 %**. Ces erreurs ont un impact important sur le cout de traitement (rechargement et envoi vers les unités de traitement adaptés) et sur les soutiens des éco-organismes.

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



Quelques règles pour limiter les erreurs :

Pas de sacs d'ordures ménagères, ni de déchets en sacs dans le bac jaune ;

Uniquement des emballages vides et les papiers ;

Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres

Pas de verre

Les repreneurs des matières issues du centre de tri sont les suivants :

	Matériaux	Repreneurs
Valorisation matière	Verre	Verallia France – siège social à COURBEVOIE
	Cartonnette	Revipac – siège social 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS
	Briques alimentaires	Revipac – siège social 23-25 rue d'Aumale 75009 PARIS
	Flaconnages plastiques	Valorplast – 21, rue d'Artois 75008 PARIS
	Films et mix plastiques	CITEO siège social 50 Boulevard Haussmann 75009 PARIS
	Aluminium	CSR Environnement – siège social 130 bd St Denis 92400 COURBEVOIE
	Acier	SARL Sofrest Diffusion – 6, rue d'Amérique 88100 Saint DIE DES VOSGES
	Papiers et cartons mêlés	NORSKOG – siège social Rte Jean-Charles Pellerin 88194 GOLBEY cedex

En 2024, grâce au geste de tri la CUCM a recyclé 7 305 tonnes d'emballages.

Enfin, le transport du verre sur le site de recyclage à Chalon a généré 4 116 km.

8- Le financement du service

Le service de gestion des déchets est financé en partie par la TEOM et par le budget principal de la CUCM, car la TEOM ne couvre pas la totalité des dépenses.

Pour l'année 2024, le cout du service public de gestion des déchets s'élève à **14 839 548 €** :

Cout du service = cout complet (toutes taxes)	14 839 548 €
Recettes (matières, subventions, soutiens des éco-organismes)	1 907 802 €
Cout aidé (cout service – recettes) (toutes taxes)	13 817 036 €
TEOM	10 624 375 €
Montant couvert par le budget principal	3 192 661 €

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre donc **77 %** du coût du service en 2024.

Par habitant En € HT	OMr	Collecte sélective	Verre	Déchetterie	Total
Cout complet	83,7	39,8	4,6	33,8	162
Cout aidé	83,6	23,8	3,4	31,9	142,8

Coût complet = totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût aidé = le coût auquel on déduit les recettes (soutiens éco organismes, produits industriels). C'est ce coût aidé qui doit être couvert par la taxe.

Détail Porte-à-porte (PaP) /Apport volontaire (AV)

Par habitant En € HT	OMr PaP	OMr AV	Collecte sélective PaP	Collecte sélective AV
Cout complet	92,6	65,5	46,1	26,8
Cout aidé	92,5	65,4	27,1	17,2

10- Les éco-organismes qui nous soutiennent

La collectivité perçoit des recettes de la part des éco-organismes avec lesquelles elle a conventionné.

Ces éco-organismes ont été créés selon le principe du pollueur-payeur : *les producteurs, c'est-à-dire les personnes qui mettent sur le marché certains produits, peuvent être rendus responsables du financement ou de l'organisation de la prévention et de la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.*

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) reposent sur ce principe. Plus d'informations sur ecologie.gouv.fr

Filière emballages ménagers et papiers graphiques (bacs et conteneurs jaunes ou conteneurs à verre) : CITEO

Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et ampoules usagées en déchetteries : ECOSYSTEM

Filière des déchets diffus spécifiques (DDS) en déchetteries : ECODDS

Filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) en déchetteries : ECOMAISON

Filière des pneumatiques usagés en déchetteries : ALIAPUR

Filière des textiles, linges et chaussures (TLC) en bornes aériennes ou associations : REFASHION

Filière des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) en déchetteries : DASTRI

Filière des médicaments usagers en pharmacies : CYCLAMED

Filière jeux et jouets (jouets d'intérieur, d'extérieur, de plein air ...) : ECOMAISON

Filière articles de sport et loisir (ASL) : ECOLOGIC

Filière articles de bricolage et de jardin (ABJ) en déchetteries :

- Catégorie 1 outillages du peintre (pinceaux, bacs à peinture, seaux ...) : ECODDS
- Catégorie 2 machines et appareils motorisés thermiques (tondeuses, tronçonneuses ...) : ECOLOGIC
- Catégorie 3 matériel de bricolage dont outillage à main (tournevis, mètre ...) : ECOMAISON
- Catégorie 4 produits et matériels d'entretien et d'aménagement du jardin : ECOMAISON

Filière huiles minérales (huiles de vidange) : CYCLEVIA

Filière piles et accumulateurs : COREPLIE

À venir Filière produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) : OCABATIMENT



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



ecomaison



ecosystem
recycler c'est protéger

Re_fashion



COLLECTE ET RECYCLAGE DES PILES ET ACCUMULATEURS



TRIER, APPORTER, PRÉSERVER



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS



CYCLEVIA

L'éco-organisme de la filière
des huiles et des lubrifiants.

